

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 2 août 2016 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches

Absence :

M. Jérôme Landry, maire de Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Mandat au procureur – Dossier en litige avec Saint-Léandre – service incendie;
- 4- Autorisation paiement – Groupe de géomatique Azimut inc. – Intégration de la rénovation cadastrale 2016;
- 5- Autorisation paiement – Sani-Manic – Contrat de vidange de fosses septiques pour les secteurs des Méchins, Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, année 2016;
- 6- Autorisation paiement partiel – CIMA+ – Mandat d'élaboration d'un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) pour la MRC de La Matanie
- 7- Autorisation paiement – Sentier International des Appalaches – Contrat de services professionnels;
- 8- Contrat de soutien technique et d'utilisation – Logiciel GV.NET (gestion documentaire) et GED EXPRESS (gestion électronique des documents) – période du 17 juillet 2016 au 16 juillet 2017;
- 9- Régularisation d'un dossier – Régime de retraite;
- 10- COSMOSS – Renouvellement de contrats de travail :
 - 10.1 Agente de concertation pour le comité Concert'Action Famille;
 - 10.2 Agente de concertation pour le comité Saines habitudes de vie;
 - 10.3 Agente de liaison en saines habitudes de vie pour les comités saines habitudes de vie et Concert'Action famille;
 - 10.4 Accompagnatrice pour le comité Concert'Action Famille;
- 11- Info – Absence de la directrice générale;
- 12- Transport collectif – Tarif étudiant;
- 13- 17^e Conférence annuelle du loisir municipal "*Le professionnel en loisir : un agent de changement qui influence la qualité de vie des citoyens*" du 5 au 7 octobre 2016 à Rivière-du-Loup
- 14- Mandat pour l'installation d'un ponceau à Saint-Jean-de-Cherbourg (réf. résolution 336-06-16);

- 15- Autorisation paiement – Mandat à Pierre Pelletier, arpenteur-géomètre (réf. résolution 540-11-09);
- 16- Orientations – Élaboration d'une politique familiale;
- 17- Comité d'investissement;
- 18- Autorisations achat PG Solutions – Logiciel Télétransmission – comptabilité;
- 19- Formation sur le financement des organismes, samedi le 12 novembre 2016 – Autorisation financement par le FDT (ruralité);
- 20- Autorisation participation formation COMAQ – Comptabilité et finances municipales les 7 et 8 septembre 2016 Drummonville;
- 21- Demande de moratoire au Ministre Barrette en lien avec les coupures budgétaires annoncées le 14 juin 2016 pour le CISSS du Bas Saint-Laurent – Évaluation des répercussions et conséquences sur les services aux citoyens;
- 22- Varia;
- 23- Période de questions;
- 24- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 394-08-16

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du comité administratif sont présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants au Varia et en laissant celui-ci ouvert :

- a) Lettre de renouvellement Banque nationale – financement court terme règlement numéro 262-2014;
- b) PIIRL – délai de réponse;
- c) Affichage du poste d'ingénieur forestier – remplacement d'un congé de maternité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 395-08-16

MANDAT AU PROCUREUR – DOSSIER EN LITIGE AVEC SAINT-LÉANDRE – SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT la lettre de la Commission municipale du Québec (CMQ), datée du 20 juillet 2016, confirmant la réception de la résolution numéro 1607-05 de la municipalité de Saint-Léandre visant à rendre une sentence arbitrale au sujet d'un différend avec la MRC de La Matanie sur l'entente intermunicipale relative à l'organisation des services régionaux de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la CMQ demande à la MRC de La Matanie de transmettre le nom du procureur qui représentera la MRC dans le dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif confirme le mandat à maître Conrad Delisle pour représenter la MRC de La Matanie dans le dossier à la CMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 396-08-16

AUTORISATION PAIEMENT – GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT – INTÉGRATION DE LA RÉNOVATION CADASTRALE 2016 – SAINTE- ANNE-DES-MONTS

CONSIDÉRANT la facture numéro 7124 du Groupe de géomatique Azimut inc. pour l'intégration de la rénovation cadastrale de Sainte-Anne-des-Monts, mandat 2410(1) – dépôt du 29 février 2016, 26 % du territoire soit 1 067 dossiers;

CONSIDÉRANT QUE les factures reliées à la rénovation cadastrale sont refacturées aux municipalités, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, selon les coûts réellement encourus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 7124 à Groupe de géomatique Azimut inc. pour un montant total de 12 612,76 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 397-08-16

AUTORISATION PAIEMENTS – SANI-MANIC – CONTRAT DE VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LES SECTEURS DES MÉCHINS, SAINTE-FÉLICITÉ, SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT la résolution numéro 750-11-13 confiant le mandat de vidange de fosses septique à Sani-Manic inc. pour les années 2014 à 2018 inclusivement;

CONSIDÉRANT la facture n° 033557 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur des Méchins, année 2016, au montant de 25 245 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture n° 033558 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Sainte-Félicité, année 2016, au montant de 17 280 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture n° 033559 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Saint-René-de-Matane, année 2016, au montant de 17 145 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures n^{os} 033557, 033558 et 033559 à Sani-Manic inc. pour la vidange de fosses septiques, année 2016, pour les secteurs des Méchins, Sainte-Félicité et Saint-René-de-Matane, pour un montant total de 68 605,58 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 398-08-16

AUTORISATION PAIEMENT PARTIEL – CIMA+ – MANDAT D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM) POUR LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 438-08-15 du Conseil de la MRC de La Matanie relative à l'octroi de contrat pour l'élaboration d'un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) pour le territoire de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'un plan de travail détaillé, dans le cadre du PISRMM, a été déposé au ministère des Transports du Québec et a été approuvé par le comité MTQ chargé de valider le contenu du plan ainsi que les coûts de réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 70-01-16 autorisant le paiement des honoraires professionnels se terminant le 27 novembre 2015, représentant 15 % des travaux, au montant de 10 775,25 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 392-06-16 autorisant le paiement des honoraires professionnels se terminant le 6 mai 2016, représentant 10 % des travaux, au montant de 7 183,50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture #21604205 de CIMA+ relative aux honoraires professionnels se terminant le 6 mai 2016, représentant 10 % des travaux, au montant de 7 183,50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #21605796 à CIMA+ concernant les honoraires professionnels se terminant le 24 juin 2016, représentant la réalisation de 10 % des travaux pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) pour le territoire de La Matanie, au montant de 8 259,23 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 399-08-16

AUTORISATION PAIEMENTS – SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES (SIA) – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QUE l'entente en vigueur entre la MRC de La Matanie et le SIA en lien avec le bureau d'accueil touristique prévoit des honoraires de 13 350 \$ plus taxes, payable en trois versements égaux de 4 450 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les factures du SIA, n^{os} 3831 et 3832 pour les deux premiers versements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement, au SIA, des factures n^{os} 3831 et 3832, au montant respectif de 5 116,39 \$ taxes incluses, totalisant la somme de 10 232,78\$ taxes incluses, en conformité avec l'entente en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 400-08-16

CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE ET D'UTILISATION – LOGICIELS GV.NET (GESTION DOCUMENTAIRE) ET GED EXPRESS (GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS) – PÉRIODE DU 17 JUILLET 2016 AU 16 JUILLET 2017

CONSIDÉRANT la résolution numéro 316-07-08 autorisant l'acquisition du progiciel Gestion Virtuelle.NET (gestion documentaire);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 333-08-08 autorisant l'acquisition du progiciel GED Express (gestion électronique des documents);

CONSIDÉRANT les contrats de soutien technique annuel, pour la période du 17 juillet 2016 au 16 juillet 2017, aux montants de 700 \$ pour GV.NET et de 330 \$ pour GED Express;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture de GCI au montant de 1 184,24 \$ taxes incluses, à même le budget;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 401-08-16

RÉGULARISATION D'UN DOSSIER – INCIDENCES FISCALES – RÉGIME DE RETRAITE

CONSIDÉRANT QUE madame Nancy Desrosiers a quitté l'accréditation syndicale SCFP #4602 pour occuper un poste cadre, en date du 10 novembre 2010, qu'il n'y a eu aucune modification au régime de retraite à ce moment et que les contributions de l'employeur et de l'employée ont été versées par la MRC au RRFS-FTQ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif avaient été informés par la directrice générale lors de la séance du 4 mars 2014, du courriel reçu, en date du 24 février 2014, par madame Nancy Desrosiers du président du comité de retraite du régime RRFS-FTQ l'informant que les employés non syndiqués de la MRC ne participent pas au régime et qu'il devait mettre fin à sa participation;

CONSIDÉRANT QUE le RRFS-FTQ a remis à la MRC les montants versés dans le régime pour madame Nancy Desrosiers pour les années 2011-2012 et 2013 et que ledit argent a été versé par la MRC dans le REER collectif aux bénéficiaires des cadres;

CONSIDÉRANT QUE cette situation a obligé la MRC à émettre des T4-révisés à madame Desrosiers pour les années concernées et par conséquent la révision de ses déclarations d'impôts pour les années 2011, 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT la part de responsabilités de la MRC, les inconvénients subis par madame Desrosiers, l'incidence fiscale de cette situation en raison de la révision de ses déclarations de revenus en fonction de la modification des facteurs d'équivalence, de la déduction pour régimes de pension agréés et les avis de cotisations émis par les deux paliers de gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise le versement à madame Nancy Desrosiers du montant de 2 660,52 \$ représentant le montant qu'elle a dû verser aux gouvernements en raison de cette situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 402-08-16

COSMOSS – RENOUELEMENT CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME MARTINE YELLE AU POSTE D'AGENTE DE CONCERTATION POUR LE COMITÉ CONCERT'ACTION FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS et fiduciaire depuis le 1^{er} avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS sont établies avec le Comité local de coordination COSMOSS (CLC) et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC à titre de fiduciaire appliquera les modalités établies;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de conclure une lettre d'entente avec le SCFP pour établir que le personnel découlant de la démarche COSMOSS ne soit pas assujéti à toutes les modalités de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail, à compter du 1^{er} juillet 2016, de madame Martine Yelle à titre d'agente de concertation pour le comité Concert'Action Famille de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie;

QUE le préfet, monsieur André Morin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer la lettre d'entente avec le SCFP section locale 4602 et le contrat de travail de madame Martine Yelle pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 403-08-16

COSMOSS – RENOUELEMENT CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME MICHÈLE PÂQUET AU POSTE D'AGENTE DE CONCERTATION POUR LE COMITÉ SAINES HABITUDES DE VIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS et fiduciaire depuis le 1^{er} avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS sont établies avec le Comité local de coordination COSMOSS (CLC) et consignées dans un document, et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC à titre de fiduciaire appliquera les modalités établies;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de conclure une lettre d'entente avec le SCFP pour établir que le personnel découlant de la démarche COSMOSS ne soit pas assujéti à toutes les modalités de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail, à compter du 1^{er} juillet 2016, de madame Michèle Pâquet à titre d'agente de concertation pour le comité Saines habitudes de vie de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie;

QUE le préfet, monsieur André Morin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer la lettre d'entente avec le SCFP section locale 4602 et le contrat de travail de madame Michèle Pâquet pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 404-08-16

COSMOSS – RENOUELEMENT CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME JULIE GAGNÉ AU POSTE D'AGENTE DE LIAISON POUR LE COMITÉ CONCERT'ACTION FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS et fiduciaire depuis le 1^{er} avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS sont établies avec le Comité local de coordination COSMOSS (CLC) et consignées dans un document, et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC à titre de fiduciaire appliquera les modalités établies;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de conclure une lettre d'entente avec le SCFP pour établir que le personnel découlant de la démarche COSMOSS ne soit pas assujéti à toutes les modalités de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail, à compter du 1^{er} juillet 2016, de madame Julie Gagné à titre d'agente de liaison pour le comité Concert'Action Famille de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie;

QUE le préfet, monsieur André Morin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer la lettre d'entente avec le SCFP section locale 4602 et le contrat de travail de madame Julie Gagné pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 405-08-16

COSMOSS – RENOUELEMENT CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME MARIE-JOSÉE LAPOINTE AU POSTE D'ACCOMPAGNATRICE POUR LE COMITÉ CONCERT'ACTION FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS et fiduciaire depuis le 1^{er} avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS sont établies avec le Comité local de coordination COSMOSS (CLC) et consignées dans un document, et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC à titre de fiduciaire appliquera les modalités établies;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de conclure une lettre d'entente avec le SCFP pour établir que le personnel découlant de la démarche COSMOSS ne soit pas assujéti à toutes les modalités de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail, à compter du 22 août 2016, de madame Marie-Josée Lapointe à titre d'accompagnatrice pour le comité Concert'Action Famille (action PARENThèses) de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie;

QUE le préfet, monsieur André Morin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer la lettre d'entente avec le SCFP section locale 4602 et le contrat de travail de madame Marie-Josée Lapointe pour la période du 22 août 2016 au 30 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 406-08-16

ABSENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – MODALITÉS DE TRAITEMENT – ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE POUR LES CADRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont été informés que la directrice générale ne pourra être présente au bureau durant quelques semaines pour des raisons médicales;

CONSIDÉRANT les échanges entre les membres du comité et la décision de compenser l'écart entre le traitement actuel et la prestation d'invalidité provenant de l'assureur durant la période d'absence de la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont d'avis qu'il y a lieu d'enclencher une démarche pour l'élaboration d'une politique de travail pour la directrice générale et pour les cadres de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE soit compensé l'écart entre le traitement actuel de la directrice générale et la prestation d'invalidité provenant de l'assureur durant la période d'absence maladie de celle-ci;

QUE le comité administratif amorce une démarche pour l'élaboration d'une politique de travail pour la directrice générale et pour les cadres de la MRC de La Matanie pour fins de recommandations au Conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 407-08-16

TRANSPORT COLLECTIF – TARIF ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT les objectifs d'augmenter et de promouvoir l'utilisation du transport auprès de la clientèle étudiante;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un laissez-passer mensuel à tarif réduit serait un attrait monétaire et un incitatif à utiliser le transport collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'implantation d'un laissez-passer régulier à tarif réduit au coût de 40 \$ par mois pour la clientèle étudiante, sur présentation d'une carte d'étudiant;

DE rendre applicables, dès l'entrée scolaire 2016, les nouveaux tarifs;

D'appliquer la même réduction aux usagers du transport adapté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 408-08-16

17^e CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL « LE PROFESSIONNEL EN LOISIR : UN AGENT DE CHANGEMENT QUI INFLUENCE LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS », DU 5 AU 7 OCTOBRE 2016 À RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT la 17^e Conférence annuelle du loisir municipal de l'Association québécoise du loisir municipal du 5 au 8 octobre 2016 à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Nadine Turcotte, conseillère en développement rural de la MRC, à participer à ce colloque en lien avec son travail et la recommandation favorable de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Nadine Turcotte, conseillère en développement rural de la MRC de La Matanie, à participer à la 17^e Conférence annuelle du loisir municipal de l'Association québécoise du loisir municipal du 5 au 8 octobre 2016 à Rivière-du-Loup;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription, au montant de 395 \$ par personne non membre, ainsi que le remboursement sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, des frais d'hébergement et de repas et advenant la non disponibilité d'un véhicule de la MRC, des frais de déplacements.

QUE les frais liés à cette formation soient assumés par le FDT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 409-08-16

MANDAT POUR L'INSTALLATION D'UN PONCEAU À SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT la résolution numéro 336-06-16 du comité administratif de la MRC autorisant le dépôt de deux projets, respectivement à Sainte-Paule et à Saint-Jean-de-Cherbourg, au Programme de financement des travaux pour la restauration de traverses de cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT QUE le MFFP a confirmé une aide financière de 3 425 \$ pour la réparation d'un ponceau près de la route du Petit-Canada à Saint-Jean-de-Cherbourg et a refusé la demande visant la municipalité de Sainte-Paule;

CONSIDÉRANT QUE la SER des Monts a réalisé l'évaluation des coûts de réparation du ponceau de Saint-Jean-de-Cherbourg, laquelle s'établit à 5 209 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Société d'exploitation des ressources (SER) des Monts soit mandatée pour la réalisation des travaux de réparation du ponceau situé à Saint-Jean-de-Cherbourg au coût de 5 209 \$, avant taxes;

QUE la partie du projet non remboursée par l'aide financière du MFFP soit assumée par le Fonds TPI;

QUE le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, soit autorisé à signer le protocole relatif à l'aide financière du MFFP ainsi que les documents et contrats relatifs la réalisation et au suivi des travaux à être réalisés par la SER des Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 410-08-16

AUTORISATION PAIEMENT – MANDAT À PIERRE PELLETIER, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 540-11-09 du Conseil de la MRC confiant un mandat de bornage à monsieur Pierre Pelletier, arpenteur-géomètre, et autorisant le paiement de la moitié des frais à parts égales avec la partie demanderesse;

CONSIDÉRANT la facture n° PLP1061 de Pelletier, Michaud, Bernard & Gaudreault, arpenteurs-géomètres, au montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables, représentant la moitié des honoraires professionnels pour ledit mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° PLP1061 à Pelletier, Michaud, Bernard & Gaudreault, arpenteurs-géomètres, au montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables, soit 1 724,63 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 411-08-16

ORIENTATIONS – ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT le Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales (PFM) du ministère de la Famille et la possibilité que la MRC assume la coordination, si au moins cinq (5) municipalités souhaitent déposer une demande;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) municipalités ont manifesté leur intérêt pour l'élaboration d'une politique familiale dont la coordination serait confiée à la MRC;

CONSIDÉRANT la possibilité qu'une municipalité qui n'a pas de politique MADA fasse une demande de financement au Secrétariat des aînés et que deux autres demandent le financement pour la mise à jour de leur politique respective et que le mandat soit confié à la MRC;

CONSIDÉRANT la pertinence de jumeler les démarches des deux politiques (PFM et MADA) étant donné leur compatibilité, que les populations à consulter ne sont pas nombreuses et tenant compte que les demandes doivent être déposées séparément, le financement provenant de deux sources;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance du tableau indiquant différentes hypothèses de travail, le financement à prévoir et la durée du mandat pour un chargé de projet à être embauché par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'accepter que la MRC assume la coordination de la démarche PFM et l'utilisation du FDT pour compléter le montage financier;

QUE le comité administratif recommande également au Conseil de la MRC d'intégrer MADA si les municipalités concernées déposent une demande d'aide financière pour l'élaboration ou la mise à jour de leur politique;

QUE le comité administratif favorise une démarche simultanée qui permettrait que toutes les municipalités du territoire de la MRC soient assujetties à des politiques touchant les familles et les aînés et recommande l'utilisation du FDT pour le financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 412-08-16

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES – ÉOLE EN MUSIQUE 2016

CONSIDÉRANT la résolution numéro 223-04-16 du Conseil de la MRC de La Matanie adoptant diverses politiques dont : la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* établissant les critères d'admissibilité et les modalités de l'aide financière et mandatant le comité administratif pour le suivi des demandes;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie refuse les demandes de dons et commandites qui ne répondent pas aux critères de la politique;

CONSIDÉRANT la présentation de la demande de révision de Éole en musique édition 2016;

CONSIDÉRANT QUE les contributions consenties sont généralement associées à un partenariat en contrepartie d'une visibilité pour la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le logo de la MRC est déjà imprimé sur la publicité de Éole en musique, édition 2016, tel que démontré dans les documents transmis, les organisateurs ayant anticipé la contribution de la MRC en s'appuyant sur le support consenti depuis déjà 6 ans;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre récente de la nouvelle politique et la tenue imminente de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte, à titre de mesure de transition, d'accorder un montant de 1 000 \$ du volet Partenariat de la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 413-08-16

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES – PHOS, ÉDITION 2016

CONSIDÉRANT la résolution numéro 223-04-16 du Conseil de la MRC de La Matanie adoptant diverses politiques dont : la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* établissant les critères d'admissibilité et les modalités de l'aide financière et mandatant le comité administratif pour le suivi des demandes;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie refuse les demandes de dons et commandites qui ne répondent pas aux critères de la politique;

CONSIDÉRANT la présentation de la demande de contribution de PHOS, édition 2016, pour accroître la visibilité et l'attractivité de l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre récente de la nouvelle politique et la tenue imminente de l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE la réorganisation découlant de la disparition de la CRÉ et les délais pour la conclusion d'une nouvelle entente avec le CALQ ont des répercussions sur les organismes culturels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte, à titre de mesure de transition, d'accorder à PHOS, un montant de 1 800 \$ du volet Innovation sociale de la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale*;

QUE la contribution consentie soit associée à la visibilité pour la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 414-08-16

AUTORISATION ACHAT – PG SOLUTIONS – PROGICIEL TÉLÉTRANSMISSION COMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT l'augmentation incontournable du nombre de transactions en lignes et la proposition de PG Solutions inc. pour l'acquisition d'un progiciel de télétransmission pour la comptabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif accepte la proposition de PG Solutions inc., soit le progiciel à 640 \$, l'activation et la formation téléphonique de 3,5 hres à 485 \$ pour un total de 1 125 \$, plus les taxes applicables, financé à même le surplus de l'administration, et le contrat d'entretien et soutien annuel au montant de 160 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 415-08-16

FORMATION SUR LE FINANCEMENT DES ORGANISMES – MRC DE LA MATANIE, DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite organiser un colloque s'adressant aux organismes communautaires et aux associations, sous la thématique du financement, le samedi 12 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de La Matapédia et de La Mitis sont partenaires dans l'organisation de l'évènement, et que l'ensemble des organisations bénévoles sur le territoire des 3M est visé par cette formation;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 10 000 \$ est réservée pour l'organisation d'un évènement annuel de formation et/ou de réseautage;

CONSIDÉRANT QUE selon le budget préliminaire, il est peu probable que ce montant soit utilisé entièrement puisque des démarches sont amorcées avec plusieurs partenaires financiers;

CONSIDÉRANT QUE les dates réservées pour l'évènement : samedi 12 novembre 2016 de 9 h à 17 h, conférence de presse : mardi 13 septembre, inscriptions : du 13 septembre au début novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise un montant de 10 000 \$ du FDT pour l'organisation d'un colloque s'adressant aux organismes communautaires et aux associations, sous la thématique du financement, le samedi 12 novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 416-08-16

AUTORISATION FORMATION – COMAQ – COMPTABILITÉ ET FINANCES MUNICIPALES LES 7 ET 8 SEPTEMBRE 2016 À DRUMMONDVILLE

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Nancy Desrosiers pour assister à la formation de la COMAQ « Comptabilité et finances municipales » qui sera donnée les 7 et 8 septembre 2016 à Drummondville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité

QUE le comité administratif autorise l'inscription au montant de 635 \$ de madame Nancy Desrosiers pour la formation de la COMAQ « Comptabilité et finances municipales » donnée les 7 et 8 septembre 2016 à Drummondville;

D'autoriser le remboursement, sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, des frais d'hébergement et de repas et advenant la non disponibilité d'un véhicule de la MRC, des frais de déplacements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 417-08-16

DEMANDE DE MORATOIRE AU MINISTRE BARRETTE EN LIEN AVEC LES COUPURES BUDGÉTAIRES ANNONCÉES LE 14 JUIN 2016 POUR LE CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT – ÉVALUATION DES RÉPERCUSSIONS ET CONSÉQUENCES SUR LES SERVICES AUX CITOYENS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a entrepris une vaste réorganisation des services de soins de santé dans la province et ses régions, incluant le territoire desservi par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE cette réorganisation entraîne des conséquences majeures telles la suppression de postes et des diminutions d'heures dans les services offerts ainsi que la démotivation du personnel dans ces secteurs de la santé;

CONSIDÉRANT QU'aucune évaluation des résultats et des conséquences n'a été réalisée sur les mesures de compressions déjà initiées en regard des impacts reliés à l'accessibilité, à la qualité et à la sécurité des services offerts, dans les différents points de service du CISSS;

CONSIDÉRANT QUE la population bas-laurentienne, incluant celle de La Matanie, ainsi que les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux sont profondément inquiets de ce que sous-tend cette réorganisation;

CONSIDÉRANT QU'avec les coupures déjà annoncées, la qualité des services offerts, la sécurité et la vie de notre population sont en danger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit demandé au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, un moratoire (temps d'arrêt) immédiat concernant les coupures annoncées en juin 2016 par le CISSS du Bas-Saint-Laurent, ainsi que celles à venir afin d'analyser les répercussions et les conséquences et de proposer des alternatives le cas échéant;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au député de Matane-Matapédia-Mitis, monsieur Pascal Bérubé, au président de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, monsieur Michel Lagacé, et à la présidente-directrice générale du CISSS du Bas-Saint-Laurent, madame Isabelle Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

RÉSOLUTION 418-08-16

CONFIRMATION RENOUVELLEMENT – BANQUE NATIONALE – FINANCEMENT À COURT TERME RÈGLEMENT NUMÉRO 262-2014

CONSIDÉRANT l'offre de financement du 12 mars 2015 pour le projet Éolien regroupant les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 4 juillet 2016 en lien avec le renouvellement du financement à court terme par la Banque Nationale, aux mêmes termes et conditions, pour le règlement numéro 262-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif confirme l'acceptation du renouvellement du financement à court terme par la Banque Nationale, aux mêmes termes et conditions, pour le règlement numéro 262-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 419-08-16

PIIRL – DÉLAI DE TRAITEMENT

CONSIDÉRANT la MRC de La Matanie a transmis pour approbation par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) son Plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL);

CONSIDÉRANT QUE des demandes de modifications ont été transmises par le MTMDET et qu'une version corrigée devra être soumise;

CONSIDÉRANT QU'en raison des vacances estivales des employés du MTMDET, la firme mandatée par la MRC de La Matanie n'a pu procéder immédiatement aux vérifications et validations requises pour satisfaire aux demandes du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie doit obtenir l'approbation du MTMDET pour bénéficier du programme d'aide financière destinée à la mise en œuvre des PIIRL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

DE demander la collaboration du MTMMET pour que les démarches d'approbation du PIIRL de la MRC de La Matanie soient complétées le plus rapidement possible pour le bénéfice des contribuables et des usagers de la route de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 420-08-16

AFFICHAGE POSTE – INGÉNIEUR FORESTIER – REMPLACEMENT D’UN CONGÉ DE MATERNITÉ

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de remplacer l’ingénieure forestière de la MRC en raison d’un congé de maternité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l’unanimité

D’autoriser la directrice générale ou le directeur du service de l’aménagement et de l’urbanisme, à procéder à l’affichage d’un poste surnuméraire d’ingénieur forestier pour un remplacement de congé de maternité;

DE mandater les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d’embauche.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 421-08-16

Il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l’unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 50.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
André Morin*